



## Formulaire de déclaration

### Liaison par autocar $\leq$ 100 km



#### A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Imprimez ce formulaire et envoyez-le ainsi que les pièces jointes :

par mail à [greffe@arafer.fr](mailto:greffe@arafer.fr)

#### **Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :**

- *Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;*
- *Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.*

# Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

## Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	
Raison sociale de l'entreprise	
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports <sup>1</sup>	
Département d'établissement de l'entreprise	

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré</li><li>• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés</li><li>• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%</li><li>• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés</li></ul>	
<p>Origine<sup>2</sup> de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	
<p>Destination<sup>3</sup> de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	

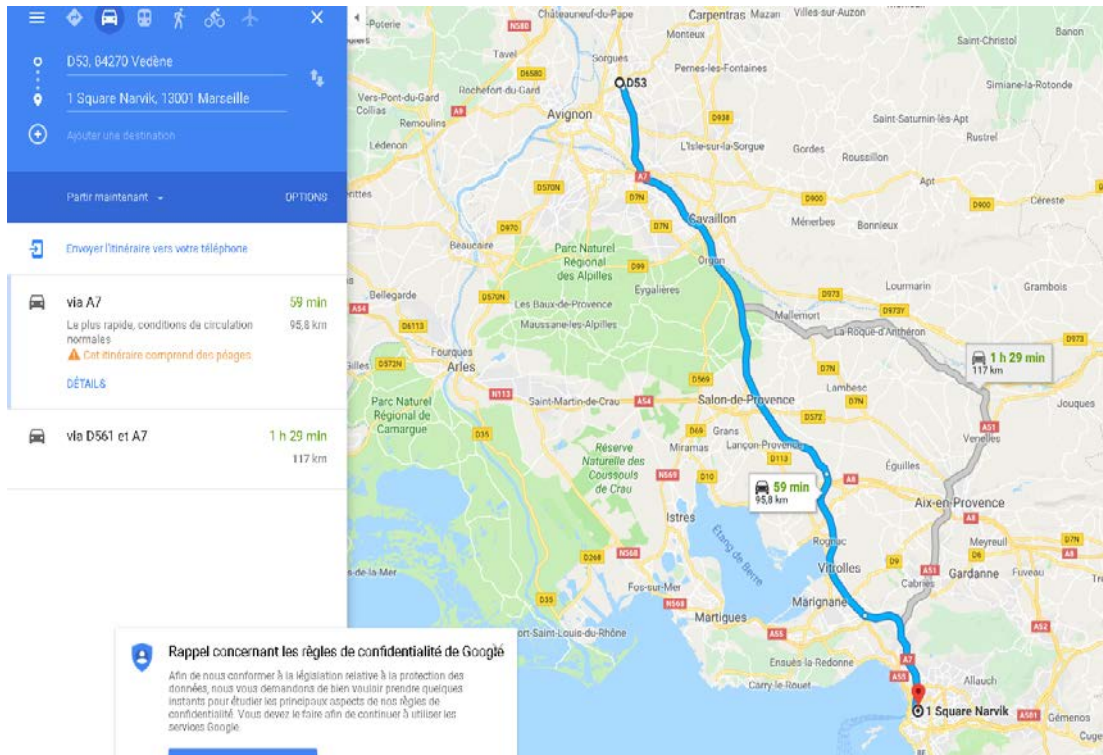
1 « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

2 Extrémité 1 de la liaison concernée

3 Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	
Temps de parcours (en heures et minutes)	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	

## ANNEXE 1 - Plan de la desserte demande ARAFER du 17/10/2018



Origine :

SORGUES (AVIGNON Nord)

Arrêt rond-point autocar fontvert

Avenue François Mauriac – 84700 Sorgues

Point GPS Google Maps : **43.983958, 4.887252**

Destination :

Marseille Saint-Charles Gare routière, Rue Honorat - 13003 -  
Marseille - France

- Point GPS Google Maps : **43.303383, 5.379732**

Temps de trajet : 1 h 15 MIN

Distance selon Via Michelin : 95 kms

ANNEXE 2 – Fiche horaire Avignon - Marseille : demande d'autorisation ARAFER du 17/10/2018

	Avignon - Marseille
	Aller
Jour de fonctionnement	Horaire 1
<b>Lundi</b>	16:05
<b>Mardi</b>	16:05
<b>Mercredi</b>	16:05
<b>Jeudi</b>	16:05
<b>Vendredi</b>	16:05
<b>Samedi</b>	16:05
<b>Dimanche</b>	16:05

	Marseille - Avigon
	RETOUR
Jour de fonctionnement	Horaire 1
<b>Lundi</b>	18:45
<b>Mardi</b>	18:45
<b>Mercredi</b>	18:45
<b>Jeudi</b>	18:45
<b>Vendredi</b>	18:45
<b>Samedi</b>	18:45
<b>Dimanche</b>	18:45

